

# Alternant Une aide pour payer votre loyer?



# Jusqu'à 100 €/mois pour alléger votre loyer et vous aider à vous rapprocher de votre emploi



Jeune de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole



de votre résidence principale à proximité de votre entreprise ou de votre lieu de formation



## Votre revenu

ne dépasse pas 100 % du SMIC(1)





# QU01?



L'AIDE MOBILI-JEUNE® prend en charge une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, déduction faite de l'aide au logement.



Bénéficiez de cette aide pendant toute la période de votre formation professionnelle(2)

## **Votre logement:**

• peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social.

avenant à un bail de colocation.

• fait l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un





pour vérifier votre éligibilité

**Rendez-vous sur** mobilijeune.actionlogement.fr



Saisissez votre demande en ligne et déposez vos justificatifs

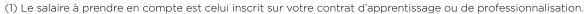


par mois après l'acceptation de votre dossier

Recevez jusqu'à 100 €



- Aide gratuite sous forme de subvention.
- Possibilité d'effectuer votre demande dans les 3 mois qui précèdent la date de démarrage de votre cycle de formation ou dans les 6 mois qui suivent.
- Maintien possible de l'aide en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation.
- Cumulable, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.



(2) Vous devrez effectuer une nouvelle demande chaque année.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

